

Certification FSC® COC



Votre chemin vers la certification FSC® COC

Certification FSC® Chaîne de contrôle (COC)

Vous êtes intéressés par la certification FSC de la chaîne de contrôle (COC) et souhaitez en savoir plus sur le contexte et les procédures ? Vous trouverez ici un premier aperçu ! N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

À propos : de nombreuses entreprises décident de combiner la certification FSC et PEFC™ afin de pouvoir réagir de manière flexible aux demandes de leurs clients. L'avantage est que les deux systèmes peuvent être facilement mis en place et testés de manière conjointe . Cette forme de certification vous est offerte par nos services

POURQUOI LA CERTIFICATION FSC® ?



Les produits en bois et en papier sont en vogue et font désormais partie intégrante de la vie quotidienne. La sensibilisation accrue des consommateurs à l'environnement a entraîné une forte demande de produits certifiés FSC. Non seulement les utilisateurs finaux privés, mais aussi les grandes entreprises commerciales et les institutions publiques se sont engagées dans des directives d'achat de produits bois et papier certifiés. Grâce à la certification de

vosre entreprise, vous serez en mesure de répondre à ces exigences. Les entreprises certifiées sont autorisées à vendre des produits certifiés FSC et à les étiqueter avec le label FSC. Les marques FSC peuvent également être utilisées pour faire de la publicité pour votre entreprise sur votre site Web ou sur vos brochures publicitaires.

Les raisons les plus fréquemment évoquées par les entreprises pour obtenir la certification FSC sont les suivantes:

- Respect des exigences des clients en ce qui concerne les produits certifiés FSC
- Acquisition de nouveaux marchés grâce aux produits certifiés FSC
- Bonne image véhiculée grâce à la commercialisation des marques FSC
- Répondre aux exigences internes en matière de production responsable

La certification FSC est reconnue par les grandes organisations environnementales.

QUEL EST LE CONTEXTE DE LA CERTIFICATION FSC® COC ?



FSC (Forest Stewardship Council®) est un système de certification pour la gestion responsable des forêts appliqué dans le monde entier. La chaîne de contrôle et ses afférents sont également certifiés afin de sécuriser les différentes étapes de la certification depuis la forêt jusqu'au produit final. Le consommateur peut ainsi en toute conscience opter pour un produit étiqueté.

FSC est une organisation indépendante pilotée par ses membres, qui a pour but de promouvoir la gestion responsable des forêts dans le monde entier. FSC repose sur le principe de la durabilité via un consensus écologique, social et économique de la gestion des forêts. Des contrôles annuels effectués par des organismes de certification indépendants tels que GFA Certification garantissent le respect des exigences de gestion forestière durable et assurent que les matières premières certifiées sont utilisées suivant les normes FSC dans les produits certifiés. Si vous souhaitez vendre des produits certifiés FSC à vos clients, une certification FSC COC est requise. Cette exigence s'applique à toutes les entreprises qui deviennent les propriétaires légaux de produits certifiés.

Lors des audits annuels effectués par l'organisme de certification, les entreprises certifiées présentent l'état des matières premières achetées pour les produits certifiés et font compte de la plausibilité des quantités (par exemple au moyen de facteurs de conversion standard de l'industrie ou de documents relatifs aux quantités commandées). L'objectif de la certification COC est d'empêcher un mélange incontrôlé, un échange ou une reproduction de matières premières certifiées provenant d'opérations forestières au sein de la chaîne de contrôle. Les entreprises certifiées peuvent continuer à fabriquer et à vendre des produits non certifiés.

QUEL EST LE CHEMIN VERS LA CERTIFICATION FSC® ?



Selon l'organisation de votre entreprise, il existe différentes possibilités de certification. Remplissez notre questionnaire sur notre site Web via « Demander une offre » et vous recevrez une offre gratuite et sans engagement pour une certification adaptée à vos besoins.

Fondamentalement, les points suivants sont importants dans votre processus décisionnel et votre préparation ultérieure :

1. Champ d'application de la certification (sites)

Si une certification couvre un seul site, choisissez une certification individuelle avec un numéro de certificat individuel. Si vous souhaitez faire certifier plusieurs sites, une certification multisites de tous les sites avec un numéro de certificat commun pourrait vous intéresser.

2. Choix du système

Si vous n'utilisez que des matières premières certifiées pour vos produits certifiés, vous pouvez vous faire certifier selon le « système de transfert » et transférer la certification des matières premières utilisées vers votre produit de base (par exemple pour les entreprises commerciales ou les imprimeries). Si vous avez l'intention de mélanger des matières premières certifiées et non certifiées dans des conditions contrôlées, vous pouvez obtenir la certification selon le « système de pourcentage » ou la « méthode du crédit » (souvent utilisée dans l'industrie du papier, l'industrie des matériaux à base de bois ou les scieries).

3. Sous-traitance

Si certaines parties de vos processus de travail sont sous-traitées à des prestataires de services externes, ces activités doivent être incluses dans le champ d'application de votre certification. Une distinction est faite entre les activités à faible risque et les activités à haut risque impliquant le mélange incontrôlé de matières.

Une fois que vous avez choisi la forme de certification qui convient à vos besoins, vous pouvez commencer à préparer votre entreprise. Les exigences à respecter reposent sur les normes FSC en vigueur, que nous serons heureux de vous faire parvenir gratuitement sur demande. Les principaux points en bref :

- Désignation du personnel responsable
- Création de procédures documentées (par exemple, le manuel du FSC)
- Formation du personnel
- Détermination de la date du a premier audit

Immédiatement après l'acceptation de notre offre de certification, nous désignerons un auditeur pour votre entreprise, avec lequel vous pourrez directement déterminer le calendrier de l'audit initial. Souvent, les audits peuvent être réalisés en une journée. Une fois l'audit terminé, l'auditeur prépare un rapport d'audit, qui est ensuite évalué par notre siège de Hambourg. Après avoir obtenu la certification, vous pouvez vendre des produits certifiés FSC, à condition qu'ils aient été fabriqués conformément aux exigences FSC. Des audits annuels dites de surveillance garantiront que vos processus sont mis en œuvre conformément aux réglementations FSC.

Grâce à notre réseau d'auditeurs répartis au niveau régional, nous sommes en mesure de maintenir les frais de déplacement à un faible niveau et de garantir une certaine flexibilités concernant les dates d'audits. La durée d'un processus de certification FSC dépend de la taille et de la complexité de votre entreprise et des produits à certifier. En règle générale, GFA permet mène à bout les processus de certification dans un délai de 4 à 8 semaines si l'entreprise prend les dispositions nécessaires au préalable.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou via le formulaire de contact pour clarifier vos doutes et poser vos questions.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Torge Petersen

Téléphone +49 40 52 47 431 150

t.petersen@gfa-cert.com